

Image not found or type unknown



vente aux enchères d'une maison en indivision

Par **calimero40430**, le **20/04/2013** à **07:52**

Bonjour,

J'ai divorcé en juillet 2011. La maison que nous avons achetée ensemble en 2000 se trouve donc en indivision et doit être vendue dans les 5 ans. Mon ex époux ne cesse de faire des dettes (notamment parce qu'il joue énormément au casino) auprès d'organismes, tels l'Urssaf, etc. Est-il possible que les divers débiteurs demandent la saisie de l'intégralité de la maison (y compris donc ma part) pour en demander la vente aux enchères et se rembourser ? Merci de vos réponses.